



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE MONTRÉAL-CENTRE

LA CLIENTÈLE AYANT UNE DÉFICIENCE AUDITIVE



Bilan des services d'adaptation et de réadaptation

Murielle Leduc
Service des études et de l'évaluation
Direction de la programmation et coordination

9 juin 1999

Disponible aux Services documentaires de la Régie régionale de Montréal-Centre
(286-5604)

© Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 1999

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1999.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
REMERCIEMENTS	i
LISTE DES ACRONYMES	iv
INTRODUCTION	1
CONTEXTE	1
MANDAT	1
MÉTHODOLOGIE	2
PRÉSENTATION DU DOCUMENT	2

PARTIE I

POUR UNE VISION GLOBALE DES SERVICES D'ADAPTATION ET DE RÉADAPTATION OFFERTS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL-CENTRE

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	3
1.1 LES CENTRES DE RÉADAPTATION	3
1.2 LES AUTRES ORGANISMES	4
2. LA CLIENTÈLE DESSERVIE PAR LES CENTRES DE RÉADAPTATION	5
2.1 LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET LE PROCESSUS D'ADMISSION	5
2.2 LA CLIENTÈLE DESSERVIE	7
3. LES PROGRAMMES D'ADAPTATION ET DE RÉADAPTATION	10
3.1 L'INSTITUT RAYMOND-DEWAR	10
3.2 LE CENTRE MACKAY	13
3.3 LE CENTRE DE JOUR ROLAND MAJOR	16
3.4 L'ÉCOLE ORALE DE MONTRÉAL POUR LES SOURDS	16
4. L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES	18
5. L'ARTICULATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS	19

PARTIE II
BILAN DES SERVICES ET PRINCIPAUX ENJEUX

1. L'ÉLIGIBILITÉ AUX SERVICES D'ADAPTATION ET DE RÉADAPTATION.....	23
2. LES SERVICES OFFERTS.....	25
3. L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES	28
4. L'ARTICULATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MANDATÉS POUR DESSERVIR LA CLIENTÈLE SOURDE ET MALENTENDANTE.....	29
5. L'ARTICULATION INTERRÉGIONALE.....	31
CONCLUSION	33

BIBLIOGRAPHIE

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce bilan.

De la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre :

Madame Pierrette Rolland, responsable des Services d'intégration sociale aux personnes présentant une déficience physique qui nous a mandatés afin de préparer ce portrait des services d'adaptation et de réadaptation.

Madame Anne-Claire Marcotte, conseillère, qui a supporté la démarche avec intérêt.

Monsieur Normand Lauzon, chef du Service des études et de l'évaluation, qui a contribué à l'élaboration du mandat ainsi qu'à sa réalisation.

Madame Marie-Andrée Picard, technicienne en recherche, qui a effectué le traitement des bases de données fournies par les établissements.

Madame Jocelyne Gratton, secrétaire, qui a produit ce document.

Des établissements :

Nous tenons à souligner la disponibilité des répondants identifiés par les établissements qui, en plus de voir à la cueillette des données statistiques, ont été disponibles pour nous fournir toute l'information requise. Il s'agit de :

Monsieur Pierre Parenteau, chef du programme Aînés et madame Suzanne Crête, directrice des programmes de réadaptation de l'Institut Raymond-Dewar.

Madame Annette Rudy, directrice des services professionnels et madame Carol Segal, travailleuse sociale du centre de réadaptation Mackay.

Madame Martha Pérusse, directrice de l'École orale de Montréal pour les sourds Inc.

Madame Jacinthe Auger, chef de service du centre de jour Roland Major, Manoir Cartierville.

LISTES DES ACRONYMES

ACAQ :Association des centres d'accueil du Québec

ASL :American Sign Language

CHSLD :Centre hospitalier de longue durée

CLSC :Centre local de service communautaire

CSST :Commission de la santé et de la sécurité au travail

CQRSConseil québécois de la recherche sociale

ETC :Équivalent temps complet

FRSQFonds de la recherche en santé du Québec

IRD :Institut Raymond-Dewar

MEQ :Ministère de l'éducation du Québec

MSSS :Ministère de la santé et des services sociaux

RAMQ :Régie de l'assurance maladie du Québec

INTRODUCTION

CONTEXTE

Les Services d'intégration sociale pour les personnes présentant une déficience physique de la Régie régionale de Montréal-Centre annoncent, dans le plan d'amélioration des services 1998-2002, leur intention de consolider la réadaptation axée sur l'intégration sociale. Afin d'être en mesure d'atteindre cet objectif et d'orienter les actions dans ce champ d'activité, il a été prévu d'amorcer les travaux en procédant à :

- « . un bilan des services de réadaptation axés sur l'intégration sociale et en soutien à l'intégration dispensés... à la clientèle adulte ayant une déficience motrice;
- . un bilan des services d'adaptation et de réadaptation dispensés à la clientèle :
 - pédiatrique ayant une déficience motrice;
 - présentant une déficience sensorielle;
 - présentant des troubles du langage et de la parole. »¹

La contribution du Service des études et de l'évaluation a été demandée pour la préparation de ces bilans. Il fut convenu de réaliser ce mandat en deux phases en produisant d'abord le bilan des services d'adaptation et de réadaptation offerts à la clientèle adulte et pédiatrique ayant une déficience motrice. Les documents concernant ces deux champs d'activité ont été complétés en octobre 1998.

Les services d'adaptation et de réadaptation offerts aux clientèles présentant une déficience sensorielle et/ou des troubles du langage et de la parole restent donc à couvrir. Le présent document vise à faire le bilan des services d'adaptation/réadaptation et de soutien à l'intégration offerts à la clientèle ayant une déficience auditive.

MANDAT

Le Service des études et évaluation s'est engagé à produire, pour le mois de mars 1999, un portrait des services d'adaptation/réadaptation offerts à la clientèle présentant une déficience auditive.

¹ Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Plan d'amélioration des services de santé et des services sociaux 1998-2002, juin 1998, p. 60-61.

En conformité avec les travaux réalisés jusqu'à maintenant, les aspects suivants sont couverts :

- La description de la clientèle ainsi que celle des services d'adaptation/réadaptation offerts par le centre Mackay et l'Institut Raymond-Dewar;
- L'état de l'accessibilité des services dans les établissements. L'appréciation de la situation se fera par l'étude des listes d'attentes;
- L'articulation entre les divers établissements ayant une mission de réadaptation.

L'objectif est d'en arriver à une vision d'ensemble des services offerts au plan de l'accessibilité, de la complémentarité et de la continuité. De l'analyse de ces divers éléments devrait ressortir, s'il y a lieu, les situations problématiques ainsi que des pistes de réflexion concernant l'organisation des services d'adaptation/réadaptation.

MÉTHODOLOGIE

Ce mandat a demandé de recourir à une combinaison d'approches méthodologiques. Une analyse des divers documents produits par les établissements, tant les publications officielles que les rapports internes, a été faite. Par la suite, avec la collaboration des répondants identifiés par chacun des établissements concernés, une cueillette d'information à deux volets a été entreprise. Des données statistiques ont été recueillies par questionnaire. Parallèlement, des entrevues semi-directives ont été réalisées afin de compléter par de l'information plus qualitative les données obtenues sur les services et l'évaluation globale de la situation.

À partir de ces informations, des monographies portant sur les deux centres de réadaptation ont été préparées et leur contenu a été validé par les répondants. Les monographies sont disponibles dans un tiré à part.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Ce document comprend deux parties. La première consiste en une synthèse des faits saillants des informations recueillies concernant chacun des éléments couverts par le mandat : la clientèle desservie et les services offerts, l'accessibilité aux services et l'articulation entre les établissements.

La seconde partie porte sur l'analyse globale de la situation et l'identification des pistes de réflexion en vue d'alimenter les travaux sur l'organisation des services offerts aux personnes ayant une déficience auditive dans la région de Montréal-Centre.

PARTIE 1

POUR UNE VISION GLOBALE DES SERVICES D'ADAPTATION ET DE RÉADAPTATION OFFERTS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL-CENTRE

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Les services d'adaptation/réadaptation aux personnes ayant une déficience auditive sont principalement offerts par l'Institut Raymond-Dewar et le centre Mackay, qui en ont spécifiquement le mandat de par la Loi sur la santé et les services sociaux. Les présents travaux portent donc principalement sur les services qu'ils offrent. Par contre, deux autres organismes ont une contribution particulière dont il faut tenir compte pour obtenir une vision globale des services disponibles dans la région de Montréal-Centre. Il s'agit du centre de jour Roland Major rattaché au CHSLD Manoir Cartierville et de l'École orale de Montréal pour les sourds, dont la mission première relève du MEQ.

Compte tenu d'une part, des tailles différentes des centres de réadaptation impliqués et d'autre part, de l'apport circonscrit des deux autres organismes considérés, le portrait des services n'est pas présenté dans l'optique d'établir des comparaisons entre les partenaires mais plutôt avec l'objectif de dégager les principaux éléments caractérisant leurs actions.

1.1 LES CENTRES DE RÉADAPTATION

L'Institut Raymond-Dewar est un centre de réadaptation public spécialisé en surdit  et en communication. Il d finit sa mission comme  tant principalement de dispenser des services d'adaptation ou de r adaptation et d'int gration sociale aux personnes ayant une d ficience auditive r sidant dans la r gion de Montr al, de Laval et de la banlieue montr gienne de Montr al, ainsi qu'aux personnes sourdes aveugles de tout l'ouest du Qu bec.

Au cours des derni res ann es, il a  largi son mandat en d veloppant des services pour une client le ayant des troubles du langage et de la parole². La majorit  de sa client le est cependant atteinte de d ficience auditive puisque pour l'ann e 1997-1998, celle-ci repr sente 93 % de l'ensemble des usagers. L'Institut Raymond-Dewar fournit aussi des ressources de type familial

² La probl matique sp cifique   cette client le sera trait e dans le bilan portant sur les troubles du langage et de la parole.

ou des ressources intermédiaires aux personnes de tout âge ayant une déficience auditive, visuelle ou motrice.

Les programmes d'adaptation/réadaptation offerts aux personnes ayant une déficience auditive sont organisés par groupes d'âge soit : le programme Petite enfance pour les 0-4 ans, le programme Enfance pour les 4-12 ans, le programme Adolescents et jeunes adultes pour les 12-21 ans, le programme Adultes pour les 21-65 ans et le programme Aînés pour les 65 ans et plus.

L'Institut Raymond-Dewar dessert aussi, par son programme Surdicécité, une clientèle ayant à la fois un handicap auditif et visuel. Le reste de ses activités est complété par trois services, soit le service d'évaluation-orientation, le service sociorésidentiel et les services à la communauté. Il exploite également un comptoir de vente et de réparation des aides de suppléance à l'audition.

L'Institut dispense ses services principalement à partir de ses locaux situés à Montréal mais dispose aussi de deux points de chute dont un à Laval, à l'hôpital Juif de réadaptation, et l'autre en Montérégie, à l'Association des devenus sourds et malentendants.

Le centre Mackay est un centre privé conventionné qui offre principalement des services à la clientèle pédiatrique ayant une déficience motrice ou des troubles du langage et de la parole. Il dessert aussi la clientèle de tout âge ayant une déficience auditive. Ce centre est désigné pour desservir la clientèle anglophone. Les usagers ayant une déficience auditive représentent, pour l'année 1997-1998, 30 % de la clientèle desservie.

Les services d'adaptation/réadaptation pour la clientèle sourde ou malentendante constituent un programme particulier au centre Mackay. Les interventions sont regroupées en fonction de l'âge des usagers, soit : les jeunes enfants de 0-4 ans, les enfants et adolescents de 5 à 18 ans et les adultes de 18 ans et plus. Comme pour la clientèle ayant une déficience motrice, des services scolaires relevant de la Commission scolaire English - Montréal, peuvent aussi être fournis dans les locaux du centre aux enfants pour lesquels cette approche demeure la plus appropriée.

1.2 LES AUTRES ORGANISMES

Le Centre de jour Roland Major du Manoir Cartierville définit sa mission comme étant de dispenser des services thérapeutiques et préventifs à une clientèle adulte ou âgée, sourde ou malentendante et en perte de capacités fonctionnelles sur les plans moteur, cognitif, sensoriel ou psychologique. Le programme relié aux incapacités d'origine auditive et sensorielle associées constitue le principal programme de ce centre de jour. Il fournit des services de soins infirmiers,

d'éducation spécialisée, d'ergothérapie, de service social mais aussi d'audiologie et de réadaptation physique.

L'École orale de Montréal pour les sourds est reconnue par le MEQ comme établissement d'enseignement privé d'intérêt public. Ses programmes mettent l'accent sur l'aspect auditif oral du développement de la parole. Le permis du MEQ l'autorise à offrir des cours à temps plein aux enfants à partir de l'âge de 3 ans jusqu'à la dernière année du primaire, à fournir des services de suivi et d'enseignement spécialisé itinérant aux jeunes de 3 à 21 ans intégrés au réseau des écoles publiques ainsi qu'à procurer des services indirects aux étudiants anglophones fréquentant des écoles partout au Québec. Les services offerts aux enfants de 3 et 4 ans sont financés directement par le MEQ tandis que les services fournis aux enfants de 5 ans et plus sont financés par les ententes conclues avec les commissions scolaires des différentes régions couvertes.

Des services de réadaptation pour les enfants ayant reçu l'implant cochléaire sont aussi disponibles et l'école a, à cet effet, acquis l'appareillage technique nécessaire. En 1994, le conseil d'administration a décidé d'élargir les services en développant un programme parent-enfant de stimulation précoce pour les enfants de 0 à 3 ans. Ces activités ainsi que les services sociaux, audiologiques et psychologiques fournis par l'École sont financés par des fonds privés ainsi que temporairement par une subvention en provenance du MSSS dans le cadre d'un projet de recherche.

2. LA CLIENTÈLE DESSERVIE PAR LES CENTRES DE RÉADAPTATION

2.1 LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET LE PROCESSUS D'ADMISSION

L'Institut Raymond-Dewar prend en considération deux aspects pour déterminer l'éligibilité des personnes à leurs services :

- d'une part, l'intensité du handicap auditif, et ce, sur la base de la définition retenue par la Fédération de la réadaptation en déficience physique du Québec ainsi que par la RAMQ pour délimiter l'accès aux services d'aides techniques, soit :

« Toute personne qui présente une diminution persistante de l'acuité auditive à l'une ou l'autre oreille d'au moins 20db HI en moyenne pour les enfants sur trois des quatre fréquences suivantes : 500 Hz, 1000Hz, 2000Hz, 4000Hz et d'au moins 25 db HI aux mêmes fréquences pour les adultes, des troubles auditifs d'origine centrale, des acouphènes ou une limitation dans la capacité de percevoir un stimulus sonore (son, bruit, musique, parole) au point de connaître des obstacles à son développement ou à son intégration sociale, professionnelle, familiale et scolaire. »³

- d'autre part, le besoin de services d'adaptation/réadaptation. Des personnes ne correspondant pas aux critères en terme d'intensité de handicap peuvent avoir accès à des services de réadaptation lorsque le contexte ou les conséquences de la déficience auditive sur les capacités ou les habitudes de vie sont tels qu'un processus de réadaptation s'avère nécessaire.

Leur service évaluation-orientation reçoit les demandes, en vérifie l'éligibilité et les oriente vers le programme ou le service concerné. Ce service assure le suivi psychosocial de l'utilisateur jusqu'à ce que le programme concerné prenne la relève.

Le centre Mackay mentionne que les personnes de tout âge sourdes ou malentendantes qui indiquent avoir des problèmes d'audition sont reçues par l'accueil de leur programme en déficience auditive. Cette ouverture à l'ensemble des demandes est expliquée d'une part, par le fait que les personnes qui font des demandes de services ont tous, à divers degrés, un problème auditif et d'autre part, par le fait que le centre Mackay est la seule ressource pour les personnes anglophones. Des interventions leur apparaissent donc nécessaires ne serait-ce que pour déterminer l'intensité du handicap et leur fournir un minimum de services de réadaptation et d'orientation vers des ressources communautaires.

L'accueil pour les personnes ayant une déficience auditive fonctionne de manière autonome du reste de l'établissement et les demandes de services y sont directement acheminées. Les personnes sont habituellement reçues dans un délai de deux à trois jours suivant la prise de contact téléphonique. Mentionnons que pour l'année considérée, le centre Mackay a traité 25 nouvelles demandes. Les exigences pour cette première entrevue réalisée par l'intervenant social sont minimales puisque l'objectif est de fournir l'information sur le handicap et sur les services appropriés. Par la suite, les démarches à faire pour l'obtention d'un diagnostic précis en audiologie sont amorcées. Durant la période d'évaluation et de clarification du diagnostic, un support psychosocial est apporté à la famille.

³ ACAQ. La régionalisation des services de réadaptation pour personnes ayant une déficience visuelle. Avril 1989, p. 3. (repris par la Commission des centres de réadaptation pour personnes ayant une déficience physique. Rôle et orientations des établissements de réadaptation pour personnes ayant une déficience physique au Québec. 1992, p. 15 et par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, Proposition de Plan d'action en déficience physique 1997-1999, p. 20).

2.2 LA CLIENTÈLE DESSERVIE

Les deux établissements mentionnent desservir des usagers dont l'intensité du handicap auditif varie de léger à profond. Des problèmes de surdit  totale ne se retrouvent que chez environ 5 %   10 % des usagers et la majorit  des interventions des centres de r adaptation visent donc   optimiser les capacit s auditives.

• Caract ristiques de la client le desservie par l'Institut Raymond-Dewar

Au cours de l'ann e 1997-1998, l'Institut Raymond-Dewar a desservi 3 301 usagers diff rents. Les donn es recueillies permettent de faire ressortir les  l ments suivants :

- Les programmes qui desservent le plus grand nombre d'usagers sont : le programme Adultes, 38 % de la client le, et le programme A n s, 25,5 %;
- Le groupe d' ge le plus important desservi est le groupe des 18-64 ans qui constitue pr s de la moiti  de la client le totale⁴;
- La client le provient   59,6 % de la r gion de Montr al,   18,8 % de la Montr gie et   9 % de Laval;
- Les principales sources de r f rence sont la famille et l'environnement regroup s dans la cat gorie « Autres » avec 51,6 % des demandes; les h pitaux de courte dur e, avec 35,4 % ainsi que les cliniques priv es et les CLSC avec chacun 6,5 %.

Les sources de r f rence varient cependant en fonction de l' ge de la client le m me si la famille et l'environnement demeurent dans tous les cas le principal r f rent. La deuxi me source de r f rence est, pour la client le p diatrique, les h pitaux de courte dur e et pour la client le des adultes et des personnes  g es, les CLSC.

- Le taux de roulement de la client le⁵ pour l'ann e 1997-1998 est de 18,7 % pour l'ensemble des programmes. Il varie selon les programmes, de 9,5 % pour la Surdic cit    38,8 % pour le programme Petite Enfance.

⁴ Cette donn e rejoint en partie l'information pr c dente puisqu'une partie des programmes est organis e en fonction de l' ge.

⁵ Le taux de roulement est calcul  ainsi : le nombre de d parts dans l'ann e/le nombre total d'usagers inscrits au cours de l'ann e

- **Caractéristiques de la clientèle du centre Mackay**

Au cours de l'année 1997-1998, le centre Mackay a desservi, par son programme en déficience auditive, 165 usagers différents. Les données recueillies indiquent que :

- Le groupe d'âge le plus desservi est la clientèle des jeunes de 0 à 18 ans qui représente 66,1 % de l'ensemble des usagers. Parmi ceux-ci, les enfants de 0 à 4 ans constituent 29,7 % de la clientèle, les 5 à 11 ans, 25,5 % et les 12 à 17 ans, 10,9 %;
- Les usagers pour lesquels l'information sur la région de provenance était disponible, soit 78,8 % de la clientèle totale, provenaient principalement de la région de Montréal-Centre (78,4 %), de la Montérégie (8,5 %) et de Laval (7,7 %);
- Les usagers pour lesquels la source de référence a pu être identifiée, soit 45,5 % de l'ensemble des usagers, ont été référés par les hôpitaux de courte durée;
- Le taux de roulement est de 9 % pour l'ensemble de la clientèle.

Tableau 1 : Données sur la clientèle pour l'année 1997-1998

	Institut Raymond-Dewar	Centre Mackay
Nombre d'utilisateurs différents ayant reçu un service	3301	165
% d'utilisateurs par programme	Petite enfance : 3,3% Enfance : 13,3% Ado./ jeune adulte : 12,4% Adulte : 38% Aîné : 25,5% Surdicécité : 7,5%	100%
% d'utilisateurs selon l'âge		
0-17 ans :	25,2%	66%
18-64 ans :	47%	26,7%
65 ans et plus :	27,8%	7,3%
Région de provenance⁶		
Montréal :	59,6%	78,4%
Monterégie :	18,8%	8,5%
Laval :	9%	7,7%
Autre :	12,6%	5,4%
Source de référence		
CHSCD	35,4%	45,5%
CLSC	6,5%	
Cliniques privées	6,5%	
Autres	51,6%	
N/D	-	54,5%
Taux de roulement		
Ensemble de la clientèle	18,7%	9,1%
Par programme	0-4ans : 38,8% 5-12 ans : 26,4% 12-21 ans : 12,1% 21-64 ans : 25% 65ans et plus : 11,5% Surdicécité : 9,5%	

⁶ La région de provenance a été identifiée pour 78,8 % de la clientèle du centre Mackay.

3. LES PROGRAMMES D'ADAPTATION ET DE RÉADAPTATION

Une des caractéristiques des services offerts aux personnes ayant une déficience auditive est que l'organisation des programmes repose sur la notion d'âge et non sur la base du degré de handicap ou sur la problématique, comme en déficience motrice. Des informations détaillées sur les objectifs et les interventions réalisées par programme sont présentées dans les monographies des établissements de réadaptation. L'intention dans cette partie est de faire ressortir globalement les principaux éléments qui permettent de cerner et de caractériser leurs actions.

3.1 L'INSTITUT RAYMOND-DEWAR

L'Institut Raymond-Dewar se définit comme un centre spécialisé qui offre les services selon les deux approches auxquelles peuvent recourir les personnes ayant un handicap auditif soit, l'approche oraliste et l'approche bilingue. Chaque programme a donc développé des moyens d'intervention appropriés à chacune de ces approches.

Les principales caractéristiques qui se dégagent des programmes offerts sont les suivantes.

Les objectifs d'interventions sont globalement les mêmes pour l'ensemble de la clientèle, et ce, peu importe l'âge. Les interventions visent à développer au maximum le potentiel de communication et les habilités sociales et fonctionnelles des usagers. Les interventions consistent à évaluer la capacité auditive et les besoins des personnes, à compenser le handicap provoqué par la déficience auditive en déterminant les aides auditives ou les aides de suppléance à l'audition, à développer ou maintenir l'autonomie des personnes afin d'assurer leur intégration.

Les services offerts. Dans un contexte interdisciplinaire, les usagers reçoivent des services d'audiologie, d'éducation spécialisée, d'orthophonie, de psychologie et de service social. Les interventions visent aussi la famille et l'environnement. Les services offerts se composent de thérapie individuelle, notamment en audiologie, orthophonie, psychologie et aussi d'activités de groupe tels des cours de formation en langage gestuel ou oral pour les parents, la famille élargie et les usagers ainsi que des groupes de développement global.

Le lieu d'intervention peut varier selon les besoins des personnes. Ainsi, les services peuvent être fournis dans les locaux du centre de réadaptation ou à domicile.

Certaines particularités sont identifiables par groupe d'âge et donc par programme :

- **Les jeunes de 0 à 4 ans** sont à un âge où il faut explorer les diverses possibilités de langage afin que leurs parents puissent être en mesure de choisir une orientation. La possibilité d'un implant cochléaire commence aussi à se poser pour les enfants atteints de surdité profonde qui n'ont pas accès à la parole par l'appareillage professionnel.
- **Les enfants de 5 à 12 ans** se retrouvent en milieu scolaire, soit à l'école régulière ou à l'école désignée comme l'école Gadbois. Les interventions de réadaptation sont, pour ce groupe, surtout faites en milieu scolaire. Les intervenants soulignent que les ressources limitées les amènent à faire des choix et à se concentrer seulement sur la clientèle qui a le plus besoin de services.

Ce programme fournit les services de réadaptation aux enfants qui ont obtenu un implant ou sont en démarche pour obtenir un implant cochléaire. Lorsqu'il ne s'agissait que d'un ou deux cas par année, comme en 1994-1995, l'équipe avait la capacité de les absorber avec les ressources existantes. L'augmentation du nombre de cas, soit 31 usagers⁷ pour l'année en cours, fait qu'il leur devient difficile d'assurer cette réadaptation tout en continuant à desservir les autres clientèles, et ce, avec le même nombre de ressources.

- **Les jeunes de 12 à 21 ans** sont aussi suivis en milieu scolaire comme le groupe précédent mais certains se retrouvent en milieu de travail. Les interventions visent donc ces deux lieux d'intervention.
- **Les adultes de 22 à 65 ans.** La majorité de la clientèle est composée d'adulte dont la surdité est acquise. Les interventions reliées à la surdité professionnelle sont aussi importantes. Ce programme assure le suivi de placement des personnes entendantes ayant une déficience motrice. Il dessert aussi les enfants entendants nés de parents sourds ainsi que les adultes qui ont besoin d'aide ponctuelle et les clientèles Adultes et Aînés desservies au point de services à Laval.

⁷ Les suivis de réadaptation offerts aux programmes après les 3 mois intensifs à Québec impliquent un investissement majeur au niveau des interventions individuelles, notamment en audiologie et en orthophonie. Ces usagers exigent aussi des services des éducateurs, des agents de réadaptation, des psychologues et des travailleurs sociaux qui leur sont offerts autant dans les locaux du centre de réadaptation qu'à domicile.

- **Les personnes de 65 ans et plus**⁸ sont dans la majorité des cas (92 %) des personnes malentendantes et devenues sourdes. L'accent est donc davantage mis sur le développement de stratégies de communication. Des services sont offerts aux personnes qui vivent dans la communauté mais aussi à celles qui participent à des centres de jour ou qui vivent en CHSLD. En collaboration avec le centre de jour Roland-Major du CHSLD Manoir Cartierville, des services sont offerts aux autres centres de jour ayant une clientèle sourde et malentendante. Les deux partenaires jouent un rôle de formation et de consultation auprès du personnel. Des interventions individuelles et de groupe auprès des usagers concernant l'évaluation des besoins, les recommandations d'aide de suppléance à l'audition et les stratégies de communication sont aussi réalisées.

À l'intérieur des CHSLD, les interventions visent essentiellement à sensibiliser et à former le personnel. Des services directs sont exceptionnellement fournis, et ce, toujours dans l'optique de contribuer à la sensibilisation et à la formation du personnel. Avec les ressources dont il dispose, l'Institut Raymond-Dewar se dit peu en mesure de répondre directement aux besoins des personnes vivant en CHSLD.

- **Le programme Surdicécité.** Deux aspects ressortent : une partie de la clientèle présente en plus d'autres problèmes notamment de déficience intellectuelle ou des problèmes moteurs. Avec le vieillissement de la population, la problématique de surdicécité va en augmentant et les nouveaux clients sont majoritairement des aînés. Une collaboration est en place avec les autres partenaires concernés, soit l'école Gadbois, l'Institut Nazareth et Louis-Braille, les centres régionaux de réadaptation et, à l'occasion, l'Association montréalaise pour les aveugles. Des activités qui complètent les services de réadaptation relèvent aussi de sa responsabilité dont le programme « d'accompagnement en surdicécité », pour l'ouest de la province, qui a été transféré de la Régie régionale.

Le personnel clinique assigné aux programmes en déficience auditive représente 80,4 postes ETC. Les principales disciplines sont l'orthophonie, l'audiologie, l'éducation spécialisée et le service social.

La moyenne des heures travaillées par client et par programme constitue une indication de l'intensité des services offerts à chaque clientèle. Les interventions les plus intenses concernent les très jeunes enfants de 0 à 4 ans puisque la moyenne d'heures par client est de 115,8 heures.

⁸ Ce programme dessert aussi une clientèle atteinte d'aphasie et de dysarthrie dont il sera question dans le bilan portant sur les troubles du langage et de la parole. Cette clientèle, même si elle représente environ 3 % des usagers, nécessite un investissement plus grand que les autres personnes âgées puisque les interventions sont plus intensives et plus longues.

Les programmes Adultes et Aînés qui desservent les plus gros volumes de clientèles sont, par contre, ceux dont les interventions sont les plus ponctuelles, soit respectivement 15,3 h et 13,3 h.

3.2 LE CENTRE MACKAY

Le programme en déficience auditive est organisé en deux équipes en fonction de l'âge de la clientèle, soit l'équipe pour la clientèle pédiatrique et l'équipe pour les adultes et personnes âgées. Le centre Mackay est en mesure d'offrir des services selon l'approche oraliste et l'approche gestuelle (ASL, American Sign Language)

Les principales caractéristiques des services offerts sont les suivantes.

Les objectifs d'interventions sont les mêmes pour l'ensemble de la clientèle et concernent le développement du potentiel de l'utilisateur au plan de la communication et aussi au plan des ses habilités fonctionnelles et sociales. La première étape d'interventions consiste en l'évaluation de l'intensité du handicap et la détermination des aides de suppléance à l'audition appropriées. Des interventions individuelles et de groupe visant l'adaptation et le soutien psychosocial sont aussi réalisées.

Certaines particularités sont identifiables par groupe d'âge :

- **Les jeunes de 0 à de 4 ans** bénéficient des deux approches, soit l'approche orale et l'approche des signes. Ils sont à l'étape où l'on détermine, en fonction de l'évaluation de la situation de l'enfant et du désir des parents, le choix d'une approche. Parmi ces usagers, on retrouve beaucoup de personnes ayant de multiples handicaps; plusieurs ont aussi une déficience intellectuelle ou des problèmes de comportement.
- **Pour les enfants et les adolescents**, deux lieux de services scolaires sont possibles. La majorité est intégrée à l'école régulière mais certains reçoivent leur scolarisation dans les locaux du centre Mackay. Ces classes sont utilisées par les enfants qui ont recours à l'approche gestuelle. Quelques enfants ayant eu un implant cochléaire sont aussi suivis, ce qui demande un investissement important de la part des intervenants puisque la réadaptation est soutenue.

- **Les adultes et les personnes âgées.** Le programme considère avoir à couvrir l'ensemble des besoins des adultes et personnes âgées anglophones sourds et malentendants puisqu'il n'y a pas d'autres établissements habilités à répondre à leurs demandes. Ainsi contribue-t-il à s'assurer qu'ils ont accès à une gamme de services, dont des services communautaires. À cet effet, deux groupes communautaires sont situés dans leurs locaux.

Le personnel clinique assigné à la clientèle ayant une déficience auditive⁹ est de 5,3 postes ETC. Des membres du personnel d'autres programmes de l'établissement peuvent à l'occasion être impliqués à titre de consultants, notamment les orthophonistes et les physiothérapeutes. La moyenne d'heures travaillées par client pour ce programme est de 35,1 heures. Il n'a pas été possible d'obtenir l'information par groupe d'âge.

⁹ Les professeurs qui assument les classes au centre Mackay ne sont pas comptabilisés ici puisqu'ils relèvent des commissions scolaires.

Tableau 2 :
Données sur les programmes de réadaptation offerts par les centres de réadaptation

INSTITUT RAYMOND-DEWAR		CENTRE MACKAY
Programmes¹⁰ <ul style="list-style-type: none"> • Petite enfance • Enfance • Adolescent/jeune adulte • Adulte • Aîné • Surdicécité 		Programmes 1 seul programme
Personnel – ETC <ul style="list-style-type: none"> • Petite enfance • Enfance • Adolescent/jeune adulte • Adulte • Aîné • Surdicécité TOTAL :	11 22,4 11,4 18,3 10,3 7,2 80,4	Personnel – ETC¹¹ TOTAL : 5,3
Moyenne d’heures travaillées/ programme <ul style="list-style-type: none"> • Petite enfance • Enfance • Adolescent/jeune adulte • Adulte • Aîné • Surdicécité 	115,8h 52,2h 33,9h 15,3h 13,3h 30,5h	Moyenne d’heures travaillées/programme 35,1 h

¹⁰ Un programme Dysphasie et troubles d'audition centrale pour la clientèle âgée de 2 à 21 ans complète les données.

¹¹ Des consultants en orthophonie et en physiothérapie provenant d'autres programmes peuvent être utilisés.

3.3 LE CENTRE DE JOUR ROLAND MAJOR

Le centre de jour dessert une clientèle sourde et malentendante. À ce titre, l'expertise et les services offerts sont différents de ceux des autres centres de jour.

Ces interventions couvrent différents aspects. En premier lieu, on y retrouve les activités d'un centre de jour auxquelles ont été ajoutés des services tels le suivi en audiologie, des activités de groupe en lecture labiale et en stratégie de communication. Leurs données font ressortir qu'environ 90 personnes, âgées en moyenne de 67 ans, sont inscrites à leurs activités de centre de jour.

Il travaille aussi en complémentarité avec les CLSC. Des références sont faites de part et d'autre afin que, selon le cas, les personnes bénéficient de services de maintien à domicile ou de services plus spécialisés fournis par le centre.

Un projet a été mis sur pied en collaboration avec l'Institut Raymond-Dewar afin d'outiller, pour l'instant, cinq centres de jour de Montréal-Centre pour qu'ils puissent offrir des services plus adéquats aux personnes malentendantes fréquentant leur centre. Des services de formation et de consultation sont offerts au personnel. Des interventions individuelles ou de groupe peuvent aussi être faites auprès des usagers de ces centres de jour.

Le centre de jour Roland Major a aussi une entente avec l'Institut Raymond-Dewar afin que celui-ci fournisse à sa clientèle des services psychosociaux et psychologiques.

3.4 L'ÉCOLE ORALE DE MONTRÉAL POUR LES SOURDS

Cet organisme a un mandat relié aux services scolaires qui est reconnu par le MEQ. Il a cependant développé des activités complémentaires afin d'offrir une gamme complète de services aux enfants sourds et malentendants de langue anglaise et à leur famille, et ce, de l'âge du dépistage à la fin du secondaire.

L'École orale de Montréal pour les sourds préconise l'approche orale et intègre les aspects pédagogiques et le développement de la communication. Les activités offertes sont :

1. Des services aux élèves de 5 ans et plus inscrits dans des écoles au Québec.

Il s'agit de son plus grand bassin d'élèves et les services sont offerts dans 3 contextes différents. Premièrement, cet établissement dessert les enfants qui fréquentent l'école de leur quartier et ont besoin des services d'un professeur itinérant plusieurs fois par semaine. Il peut arriver que ces enfants compte tenu de leurs handicaps soient aussi desservis par d'autres établissements telle l'Association montréalaise pour les aveugles. Deuxièmement, elle fournit des services indirects, sur une base de 4 à 6 visites par année, à des élèves de région éloignée. Troisièmement, elle a, dans ces locaux, 5 classes regroupant chacune entre 5 à 7 enfants.

2. Un programme de prématernelle pour les enfants de 3 à 5 ans dans ses locaux.

3. Un programme Parent-enfant de stimulation précoce pour les enfants de 0 à 3 ans.

Ces deux derniers programmes mettent l'accent sur le développement intensif des aptitudes auditives. Le nombre d'élèves/étudiants par programme pour l'année 1998-1999 est présenté dans le tableau 8 à la fin du document. L'École orale de Montréal pour les sourds assure aussi le suivi d'enfants avec implant cochléaire. Un appareil a d'ailleurs été acquis à cet effet. Une entente a été faite avec l'Institut Raymond-Dewar qui possède l'autre appareil pouvant être utilisé afin que les deux organismes puissent, selon le besoin de l'utilisateur, recourir à l'appareillage requis.

Le partage de la clientèle entre le centre Mackay et cet organisme, pour les enfants de 3 ans et plus, se fait sur la base de l'approche choisie. En effet, l'École orale comme son nom l'indique n'utilise que l'approche oraliste. Ainsi, a-t-il été mentionné que les enfants qui apprennent le langage gestuel ou les enfants qui ont besoin d'ergothérapie et de physiothérapie parce qu'ils ont des problèmes reliés à la déficience motrice sont dirigés vers le centre Mackay. Pour les très jeunes enfants, suite au diagnostic posé à l'hôpital, les parents sont informés des deux possibilités et choisissent. Des références peuvent être faites entre les deux lieux d'intervention lorsque se précise la situation de l'enfant et le choix pour une approche ou l'autre.

Comme déjà mentionné, les services scolaires offerts par le programme prématernelle et le programme pour les enfants de 5 ans et plus sont financés par le MEQ ou les Commissions scolaires. L'autre partie des services, incluant le programme Parent-enfant, les services d'audiologie, de psychologie et de travail social est couverte par d'autres fonds privés. L'École orale de Montréal souhaiterait une reconnaissance de ses services dans le domaine de la réadaptation.

Cet établissement participe en ce moment à un projet de recherche de l'Université Laval portant sur la stimulation précoce chez l'enfant sourd et a obtenu, à cet effet, une subvention du MSSS.

Dans le cadre de ce projet, il leur avait été cependant demandé par la Régie régionale de développer une approche concertée avec le centre Mackay, ce qui ne s'est pas encore concrétisé.

4. L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

L'accessibilité aux services a été mesurée en considérant, à une date donnée, le nombre de personnes pour lesquelles une demande de service a été reçue et qui attendent pour au moins un service. Cette approche permet de considérer divers aspects reliés à l'attente en fournissant de l'information sur les délais d'admission, de prise en charge pour un premier service et de prise en charge par l'ensemble des services identifiés.

L'Institut Raymond-Dewar a identifié, qu'en date du 19 janvier 1999, 329 usagers attendaient pour au moins un service. Les informations suivantes peuvent être dégagées :

- La répartition par programme indique que 36,5 % des usagers en attente proviennent du programme Adultes, 26,4 % du programme Aînés, 20,7 % du programme Enfance, 6,4 % du programme Surdicécité et 4,5 % du programme Petite enfance.
- Ces usagers peuvent attendre pour plus d'un service. En effet, selon l'information recueillie, 295 attendent pour un service et 30 pour plus d'un service. La compilation de tous les services attendus indique que le plus grand nombre d'usagers en attente est au service d'audiologie, soit 132 usagers. Les autres services les plus attendus sont l'orthophonie, 97 usagers, la psychologie, 52, l'éducation spécialisée, 37.
- Les principales sources de référence de ces usagers en attente, pour lesquels l'information était disponible, sont les hôpitaux de courte durée et la famille ou l'environnement.
- Les usagers¹² pour lesquels les délais d'attente ont pu être calculés attendent depuis en moyenne 4,4 mois afin de recevoir l'ensemble des services requis. Le temps d'attente le plus long est au programme Adultes et au programme Aînés.

D'autres délais ont aussi été mesurés, soit le délai d'admission, c'est-à-dire le temps écoulé entre la date de demande et la date d'admission, qui est en moyenne de 2 semaines. Le délai pour l'obtention du premier service, calculé pour les 73 usagers qui ont effectivement reçu

¹² Ces données n'ont pu être calculées que pour la partie des usagers pour lesquels l'établissement a été en mesure de fournir la date de demande de service, la date d'admissibilité et la date de premier service correspondant à cette période-ci d'attente. Le nombre d'usagers dans cette situation est de 165.

un premier service. Le temps moyen écoulé entre la date de demande et la date du premier service est en moyenne de 1,6 mois.

Ces données sur les délais d'attente illustrent l'orientation de l'établissement. En effet, l'Institut Raymond-Dewar mentionne avoir fait des efforts afin d'assurer une réponse et une prise en charge rapide des demandes reçues. L'étude de leur liste d'attente confirme ces propos puisqu'il s'écoule en moyenne moins de deux semaines avant que l'utilisateur ne soit admis et environ 1,6 mois avant qu'il ne reçoive un premier service. Par contre, des délais existent afin d'avoir accès à l'ensemble des services jugés pertinents.

Selon l'établissement, ce choix de répondre le plus rapidement possible à l'ensemble des demandes a eu comme impact de les amener à diminuer la quantité de services offerts à chacun. On mentionne aussi développer les activités de groupe afin de pouvoir desservir plus d'utilisateurs à la fois. L'Institut souligne que le nombre d'utilisateurs en attente ne reflète pas l'étendue des besoins puisque dans certains secteurs, comme en milieu scolaire, des utilisateurs qui auraient besoin de services ne sont pas comptabilisés dans la liste d'attente puisque la possibilité de leur offrir des services est infime. La distribution des services est organisée en fonction des ressources.

Le centre Mackay indique ne pas avoir de délais d'attente à l'admission et à la prise en charge, et ce, compte tenu du choix fait de recevoir rapidement les personnes qui s'adressent à leurs services en déficience auditive.

Par contre, il a été mentionné qu'environ 125 enfants attendaient afin d'être évalués en audiologie. Il ne s'agit pas ici d'enfants ayant nécessairement une déficience auditive puisque la politique du centre Mackay est de procéder à une évaluation audiolinguistique de tous les enfants admis, que ce soit pour une déficience motrice, des troubles de langage et de la parole ou de déficience auditive.

L'École orale de Montréal pour les sourds et le centre de jour Roland Major n'ont pas de liste d'attente.

5. L'ARTICULATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements de réadaptation, et surtout l'Institut Raymond-Dewar, de par leur mandat et la clientèle de tout âge qu'ils desservent sont en lien avec plusieurs établissements et organismes. L'accent est ici mis sur ceux qui permettent de mieux saisir les aspects de continuité et de complémentarité.

Les hôpitaux de courte durée constituent des référents importants pour les clientèles malentendantes ou sourdes de tout âge mais particulièrement pour la clientèle pédiatrique. Pour celle-ci, l'hôpital Ste-Justine et l'hôpital de Montréal pour enfant sont les principaux référents. Le partage des rôles entre les deux types d'établissements est considéré comme clair puisque les hôpitaux réfèrent dès que la surdité est diagnostiquée chez l'enfant.

En ce qui concerne les services à fournir, les établissements travaillent en collaboration avec :

- **Le milieu scolaire**

Le secteur de l'éducation constitue un partenaire important pour les programmes de réadaptation chargés de l'intervention auprès des enfants d'âge scolaire. La majeure partie des ententes concerne les responsabilités respectives de chacun pour les services fournis dans les écoles régulières ou les écoles désignées. Le centre Mackay a une entente particulière pour les services scolaires offerts dans leurs locaux.

L'Institut Raymond-Dewar souhaite une clarification des rôles de chacun des partenaires et donc une révision des ententes. Des échanges sur les approches respectives adoptées par le secteur de la réadaptation et le secteur de l'éducation devraient permettre d'en arriver à une meilleure intégration des activités pédagogiques et de réadaptation.

Les deux établissements ont amorcé des projets de collaboration avec l'École orale de Montréal pour les sourds en ce qui concerne l'utilisation de leur matériel technique de programmation. L'Institut Raymond-Dewar et l'École orale de Montréal pour les sourds possèdent chacun un appareil différent et ils ont convenu de pouvoir utiliser l'appareil de programmation de l'autre lorsqu'ils en auront besoin pour leur clientèle. Lorsque nécessaire, les enfants suivis par le centre Mackay peuvent recourir aux services techniques de l'École orale pour les sourds. Il n'existe pas d'entente concernant les services de réadaptation.

- **La RAMQ.**

Les établissements ont la responsabilité de gérer le comptoir des aides de suppléance à l'audition pour les personnes ayant une déficience auditive et pouvant bénéficier des aides financées par la RAMQ. L'IRD souligne que les montants alloués par la RAMQ ne couvrent pas la totalité des frais encourus et qu'il est déficitaire dans ce secteur. Le centre de réadaptation doit compenser par son propre budget. Des discussions sont en cours à cet effet mais il n'y a pas encore eu de

résultat. L'Institut Raymond-Dewar envisage donc des moyens afin de rentabiliser ces services, comme celui de développer un volet commercial.

- **Les CLSC**

Les échanges avec les CLSC concernent surtout les clientèles adultes et personnes âgées. L'Institut Raymond-Dewar indique d'une part, que les CLSC leur réfèrent une partie de la clientèle et que d'autre part, il peut être appelé pour donner de la formation ou agir comme consultant pour des demandes déjà suivies par le CLSC. Le degré de collaboration varie cependant selon les ressources dont disposent les CLSC.

Le rôle des CLSC en ce qui concerne les services à offrir aux personnes ayant une déficience auditive demeure à préciser. À titre d'exemple, l'Institut Raymond-Dewar mentionne avoir le mandat du suivi psychosocial pour la clientèle sourde gestuelle. Il souhaite que l'on précise les responsabilités des CLSC en ce qui concerne les autres services dont les personnes pourraient avoir besoin, tel le service psychosocial général pour les personnes malentendantes.

- **Les associations et organismes communautaires**

Les organismes et associations qui offrent des services aux personnes sourdes et malentendantes sont considérés comme des partenaires importants qui répondent à des besoins que ne peuvent couvrir les centres de réadaptation. L'Institut Raymond-Dewar est appelé à faire de la formation ou à jouer un rôle d'expert-conseil auprès de ces organismes. Le centre Mackay a ouvert ses locaux à des associations pour adultes et personnes âgées, ce qui permet les échanges constants avec eux.

Compte tenu de l'ampleur de son mandat, l'Institut Raymond-Dewar a développé des liens avec plusieurs partenaires dont :

- **L'Institut Nazareth et Louis-Braille**

Pour remplir son mandat national pour l'ouest du Québec auprès des personnes ayant des problèmes de surdité, l'Institut Raymond-Dewar travaille en collaboration avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille. Les intervenants des deux établissements contribuent à la réalisation des plans de services.

- **Les établissements de réadaptation de la région**

La clientèle multihandicapée est suivie en collaboration avec les autres établissements dont notamment l'hôpital Marie Enfant. Des plans conjoints de services sont établis. Le seul problème soulevé concerne le transfert vers le réseau de la déficience intellectuelle des enfants qui sont suivis depuis un certain temps par l'Institut Raymond-Dewar.

- **Les centres de réadaptation des autres régions**

L'Institut Raymond-Dewar dessert un bassin important de clientèle provenant des autres régions. Des travaux portant sur cet aspect ont d'ailleurs été entrepris au niveau national et interrégional. Une entente formelle a été conclue avec la Régie régionale de Laval. Avec les autres régions, les discussions sont amorcées mais non terminées et l'Institut Raymond-Dewar continue à jouer un rôle supplétif. Ce rôle supplétif est reconnu par les autres régions mais il n'a pas été, jusqu'à maintenant, appuyé par du financement, ce que souhaite le centre de réadaptation.

- **Les centres de jour**

Des ententes existent afin que d'une part, le programme Aînés de l'Institut offre certains services à la clientèle du centre de jour Roland-Major et que d'autre part, les deux établissements collaborent et interviennent ensemble dans d'autres centres de jour pour former les intervenants et réaliser des interventions auprès des usagers.

- **Les CHSLD**

L'expertise détenue par le personnel de l'Institut Raymond-Dewar est sollicitée afin de soutenir et adapter les interventions auprès de la clientèle âgée en milieu de soins prolongés. Ainsi lui est-il demandé de faire de la formation, de la consultation auprès du personnel ainsi qu'à l'occasion, des interventions directes auprès des usagers. Celles-ci sont cependant exceptionnelles puisque ses ressources sont limitées et que près de 80 % des personnes dans ces établissements ont des problèmes auditifs.

- **La CSST**

La collaboration avec cet organisme couvre deux volets : un volet réadaptation puisqu'il lui a été demandé de développer des services de réadaptation dans le continuum d'indemnité des sourds professionnels, et un volet évaluation-indemnisation des clients référés par les CLSC qui ont le mandat de dépistage de surdité professionnelle.

PARTIE II

BILAN DES SERVICES ET PRINCIPAUX ENJEUX

Cette partie du document vise à faire ressortir les principaux constats et pistes de réflexion en vue d'alimenter les travaux sur l'organisation régionale des services offerts à la clientèle ayant une déficience auditive dans la région de Montréal-Centre.

Pour ce faire, la démarche consiste à tenter de répondre à deux questions :

- Que peut-on globalement dégager des monographies et de la synthèse précédente en ce qui concerne l'organisation des services dans la région de Montréal-Centre?
- Quels éléments touchant l'accessibilité, la continuité ou la complémentarité devraient être retenus au niveau régional afin d'assurer une meilleure organisation et distribution des services dans ce domaine?

1. L'ÉLIGIBILITÉ AUX SERVICES D'ADAPTATION ET DE RÉADAPTATION

Les informations sur la clientèle ayant accès aux services font ressortir les deux constats suivants :

- A) Les critères d'éligibilité aux services des centres de réadaptation sont clairs en ce qui concerne la prise en charge de la majorité de la clientèle. Par contre, il est plus difficile de s'assurer que les conditions d'acceptation des usagers qui ne correspondent pas aux critères techniques soient équivalentes d'un établissement à l'autre.**

Pour que les usagers soient identifiés comme ayant des troubles sévères et persistants qui nécessitent des services d'adaptation/réadaptation, leur profil doit correspondre à des critères techniques reliés à l'intensité du handicap tels que définis par la RAMQ et la Fédération de la réadaptation en déficience physique du Québec. La majorité des usagers desservis répond à ces critères.

Dans les deux établissements, une partie de la clientèle est cependant acceptée sur la base du besoin de réadaptation. Ces personnes ne répondent pas aux critères retenus pour définir la déficience auditive mais leur situation est telle que des besoins de réadaptation ont été identifiés,

et ce, dans la perspective d'assurer ou de maintenir leur autonomie. Cet aspect est plus difficile à cerner et laisse une marge de manœuvre aux établissements pour l'acceptation de la clientèle. À ce titre, des interrogations subsistent sur la définition retenue par chacun des établissements.

B) La clientèle des personnes adultes et surtout âgées anglophones sourdes et malentendantes desservie est proportionnellement peu élevée comparativement au secteur francophone.

En effet, le profil de la clientèle desservie par le secteur anglophone et le secteur francophone diffère en ce qui concerne l'âge des usagers.

L'Institut Raymond-Dewar dessert surtout une clientèle de 18 à 64 ans, qui représente 38 % de ses usagers, ainsi qu'une clientèle âgée de 65 ans et plus, qui constitue 25,5 % de ses usagers. Le centre Mackay dessert surtout une clientèle pédiatrique puisque celle-ci constitue 66 % de ses usagers. Les adultes et les personnes âgées constituent respectivement 26,7 % et 7,3 % de la clientèle desservie.

Des facteurs historiques reflètent en grande partie cette situation. Au départ, le centre Mackay offrait des services scolaires et lorsqu'il a développé des services d'adaptation/réadaptation, l'accent a été mis sur la clientèle pédiatrique. On peut cependant s'interroger sur les services qui sont disponibles pour la clientèle âgée anglophone, et ce, compte tenu du volume limité d'usagers actuellement rejoints alors que le secteur francophone mentionne faire face à une importante augmentation de ces demandes.

Pistes de réflexion :

Afin d'assurer une accessibilité équivalente aux services spécialisés de réadaptation sur l'ensemble du territoire de la région de Montréal, il serait pertinent de pouvoir répondre aux questions suivantes :

- ↳ Les critères d'éligibilité, pour la partie de la clientèle dont l'acceptation repose plus sur le besoin de réadaptation que sur l'intensité du handicap, sont-ils appliqués sur les mêmes bases par les deux établissements?
- ↳ L'accès aux services spécialisés pour la clientèle âgée anglophone est-il assuré ? Cette situation découle-t-elle du fait que ce bassin de population est peu élevé ou est peu rejoint par les services? Sinon, qui les dessert?

2. LES SERVICES OFFERTS

A) Les services d'adaptation/réadaptation ont évolué en fonction des besoins de la clientèle.

Au cours des dernières années, les services de réadaptation offerts par les établissements se sont ajustés à l'évolution des besoins de la clientèle. Trois principaux aspects ressortent :

- **L'Institut Raymond-Dewar mentionne faire face à une augmentation importante de demandes de services notamment en provenance de la population âgée.**

L'attraction de la métropole est présentée comme un facteur qui a un impact sur la demande de services. En effet, l'IRD mentionne que des personnes ayant une déficience auditive importante choisissent de vivre sur le territoire de Montréal-Centre afin d'avoir accès à des réseaux de services et à des activités communautaires adaptées à leurs besoins qui se sont développés.

De plus, le vieillissement de la population a pour résultat de faire augmenter le nombre de personnes âgées ayant recours à des services adaptés suite à des problèmes auditifs. Même si les interventions réalisées sont plus ponctuelles que pour la clientèle pédiatrique, le volume d'utilisateurs représente une pression supplémentaire sur les services.

- **Les avancées technologiques ont une influence sur les services de réadaptation qui doivent offrir les centres de réadaptation.**

Dans certains cas, des appareils plus performants peuvent permettre à des personnes de rester plus longtemps autonomes sans avoir à recourir à des stratégies de communication adaptées.

Par contre, dans d'autres cas, les nouveaux traitements disponibles impliquent que les établissements de réadaptation assument le suivi nécessaire. Ainsi en est-il de l'implant cochléaire, pour lequel les centres de réadaptation, surtout l'Institut Raymond-Dewar, doivent faire face à une augmentation de cette clientèle. Cette clientèle exige des interventions intensives, et ce, sur une longue période de temps. Les ressources de ces établissements n'ont cependant pas été réajustées suite à l'ajout de cette responsabilité. Dans ce contexte, une analyse de l'impact sur le volume de la clientèle, qui doit nécessairement être desservie par le secteur public eu égard aux changements technologiques, s'avère pertinente.

- **Au cours des dernières années, les mandats assumés par l'Institut Raymond-Dewar se sont élargis.**

Certains lui ont été confiés par la Régie régionale et le MSSS comme ceux concernant la clientèle ayant des problèmes de surdité, les services d'accompagnement et les services d'aides de suppléance à l'audition. Dans ce dernier cas, les budgets accordés ne permettent pas de couvrir la totalité des frais encourus.

L'ajout d'autres services découlent de sa lecture de la situation qui l'a amené à développer des services, notamment pour les personnes âgées qui sont en CHSLD ou suivies en centre de jours, des services aux aînés aphasiques et dysarthriques et des services à la clientèle de 2 à 21 ans ayant des problèmes de dysphasie et de troubles d'audition centrale¹³. Ces services ont jusqu'à maintenant été offerts à même leur budget mais le besoin de consolider ces services se fait sentir.

Pistes de réflexion :

Afin d'assurer une accessibilité et une complémentarité des services de réadaptation, il serait pertinent :

- ↳ à partir de l'évaluation des nouvelles réalités de besoins des personnes sourdes et malentendantes, de faire le point sur la clientèle et les services spécialisés qui relèvent spécifiquement d'un centre de réadaptation en déficience auditive ainsi que sur les ressources qui lui sont attribuées

et plus spécifiquement,

- ↳ de faire le point sur les services de réadaptation dans la région de Montréal en ce qui concerne l'implant cochléaire.

En plus d'évaluer le besoin en ressources, d'autres questions portant sur le développement de ce programme dans la région de Montréal devraient aussi être abordées. Il s'agit de préciser l'étendue des responsabilités qui seront assumées à Montréal : l'implant cochléaire lui-même? La réadaptation fonctionnelle intensive? Le suivi post RFI comme maintenant?

¹³ Ces deux dernières clientèles seront abordées dans le bilan sur les troubles de langage et de la parole.

- ↳ afin que les ressources dont dispose l'Institut Raymond-Dewar soient consacrées à son mandat premier qui est de fournir des services d'adaptation/réadaptation en déficience auditive, que la question du financement du programme d'aides de suppléance à l'audition de la RAMQ soit revue.

B) La clientèle pédiatrique anglophone peut, selon l'approche privilégiée, recevoir ses services d'adaptation/réadaptation de deux organismes dont un établissement dûment mandaté par le MSSS.

Depuis le développement de services complémentaires aux services scolaires offerts par l'École orale de Montréal pour les sourds, il existe, pour un bassin de clientèle limité, deux lieux de services qui se distinguent par l'approche utilisée. La clientèle se départage selon les besoins et les possibilités des enfants.

Le centre Mackay est en mesure d'offrir des services selon l'approche gestuelle et l'approche oraliste. Les services scolaires offerts dans ses locaux n'utilisent cependant que l'approche gestuelle. Comme une partie de sa clientèle a en plus d'autres handicaps, elle a besoin de plus de services. L'École orale de Montréal pour les sourds utilise, comme son nom l'indique, que l'approche oraliste.

Actuellement, seul le centre Mackay a un mandat du MSSS pour offrir des services de réadaptation à la clientèle anglophone sourde et malentendante de tout âge. L'École orale de Montréal pour les sourds relève du MEQ mais souhaite obtenir une reconnaissance de la part du MSSS pour ses services complémentaires.

Pistes de réflexion :

Compte tenu d'une part, du contexte de rationalité et d'efficience de services qui prévaut dans le réseau de la santé et des services sociaux et d'autre part, de la nécessité d'assurer une continuité et une complémentarité des services, il s'avère opportun :

- ↳ de réévaluer le mode de prestation de services offerts aux jeunes sourds et malentendants anglophones de la région de Montréal dans la perspective d'éviter la duplication de services et de regrouper l'expertise autour de pôles spécifiques;
- ↳ d'assurer une organisation de services qui favorisent le rapprochement des approches oraliste et gestuelle.

3. L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

Les centres de réadaptation ont révisé leurs modes d'intervention afin de répondre aux besoins grandissants de la clientèle. Une prise en charge rapide est assurée mais des délais importants existent, essentiellement à l'Institut Raymond-Dewar, avant de pouvoir fournir l'ensemble des services requis.

L'accès rapide aux services, qui se reflète dans les délais d'admission et de prise en charge par au moins un premier service, est assuré. À l'IRD, le délai d'éligibilité est de 2 semaines et le premier service est offert en moyenne dans un délai de 1,6 mois. Le centre Mackay mentionne n'avoir pas d'attente et répond aux demandes en deçà d'une semaine.

Par contre, des délais importants demeurent avant de pouvoir accéder à l'ensemble des services requis à l'IRD. Ces délais se retrouvent principalement en audiologie, orthophonie, psychologie et éducation spécialisée. Au centre Mackay, le seul service identifié comme ayant une période d'attente est le service d'évaluation en audiologie. La politique du centre est cependant de faire une évaluation audiolinguistique de l'ensemble des enfants admis, que ce soit pour une déficience motrice, des troubles du langage et de la parole ou pour une déficience auditive.

L'analyse des délais en vue d'accéder aux services dans les centres de réadaptation met en évidence les choix stratégiques faits par les établissements en ce qui concerne la façon de rendre les services. Ainsi, afin de faire face à la demande, l'IRD a révisé ses modes d'interventions en développant, entre autres, des approches de groupes et en offrant à chaque client un peu moins de services. L'impact des services offerts demeure cependant une préoccupation et l'absence d'instrument de mesure tels des indicateurs de performance a été soulignée. Les deux centres de réadaptation ont manifesté leur intérêt pour participer à des travaux visant à alimenter la réflexion sur l'impact des interventions de réadaptation en fonction de l'intensité des services offerts.

Pistes de réflexion :

Dans l'optique d'assurer une accessibilité et le maintien de services de qualité, il serait pertinent au niveau régional de soutenir les travaux visant à :

- ↳ poursuivre la démarche afin d'identifier, s'il y a lieu, d'autres marges de manœuvre que peuvent dégager les centres de réadaptation, que ce soit concernant le type d'interventions, le resserrement des clientèles ou les taux de roulement. La démarche sur la définition de délais acceptables d'attente pour les services spécialisés est aussi à poursuivre;

- ↳ élaborer des indicateurs de performance qui serviraient à alimenter la réflexion sur l'impact des interventions de réadaptation en fonction de l'intensité des services offerts;
- ↳ inciter le centre Mackay à réévaluer sa politique de faire une évaluation audiolinguistique de tous les enfants admis, et ce, dans la perspective de centrer les services sur les besoins prioritaires des usagers et d'éviter de se retrouver avec des enfants en attente.

4. L'ARTICULATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MANDATÉS POUR DESSERVIR LA CLIENTÈLE SOURDE ET MALENTENDANTE

Trois principaux constats ressortent quand on considère le partage des responsabilités entre les établissements de la région de Montréal.

A) L'augmentation des problèmes vécus par les personnes vieillissantes et les besoins manifestés au niveau de la communication par des centres de jour et des CHSLD ont amené l'Institut Raymond-Dewar à diversifier ces lieux d'interventions.

Son mandat est d'abord d'offrir des services de réadaptation dans une perspective d'intégration sociale à une clientèle qui vit à domicile et qu'il suit directement. Devant les besoins manifestés par d'autres types d'établissements, il a été amené à développer des services pour d'autres clientèles. D'une part, en collaboration avec le centre de jour Roland Major, il fait de la formation auprès des intervenants ou assume directement un suivi auprès de la clientèle de centres de jour. Il couvre aussi des besoins en CHSLD. Son rôle y est d'abord d'offrir des services de formation et de consultation auprès des intervenants et à l'occasion de services directs auprès des usagers.

B) Le partage des responsabilités avec les CLSC n'apparaît pas clair.

L'Institut Raymond-Dewar mentionne avoir le mandat d'offrir les services psychosociaux spécialisés à la clientèle ayant une déficience auditive dont notamment les usagers sourds gestuels. Il lui apparaît cependant que les CLSC devrait jouer un plus grand rôle auprès de cette

clientèle en fournissant entre autres des services psychosociaux généraux à la clientèle malentendante.

Dans la perspective de permettre à l'Institut Raymond-Dewar de centrer sur les services qui relèvent spécifiquement d'un centre spécialisé en déficience auditive, l'articulation avec les CLSC aurait intérêt à être précisée.

C) Des aspects de l'articulation avec le réseau de l'éducation sont à préciser.

Les centres de réadaptation travaillent en étroite collaboration avec le milieu scolaire. Un des aspects à considérer porte sur la clarification des rôles entre le secteur de l'éducation et le secteur de la réadaptation pour ce qui est des services à offrir. Le deuxième concerne l'enjeu de la responsabilité des services à la petite enfance, surtout pour les 3 à 4 ans.

Le milieu scolaire et le milieu de la réadaptation prônent des approches qui ne reposent pas tout à fait sur les mêmes bases. L'Institut Raymond-Dewar a développé un modèle de services qui s'appuie sur l'acquisition et l'utilisation des habiletés parentales. Ce qui signifie un suivi intensif par le centre de réadaptation mais pas quotidien. On compte sur le fait que le travail se poursuit en milieu familial. La tendance du milieu de l'éducation est de mettre l'accent sur une scolarisation à plein temps plus jeune, et ce, selon le modèle qu'utilise l'École orale de Montréal pour les sourds. Actuellement, le mandat de desservir les enfants d'âge préscolaire relève du centre de réadaptation mais les deux ministères concernés (MSSS-MEQ) s'interrogent sur ce choix.

Pistes de réflexion :

Dans le cadre d'un modèle d'organisation renouvelé de services de réadaptation, les éléments suivants seraient à préciser :

- ↳ les responsabilités des divers établissements concernant les services à offrir à une clientèle âgée.

L'articulation entre le rôle des CHSLD, des centres de jour et l'Institut Raymond-Dewar est à préciser dans la perspective du mandat de services spécialisés de réadaptation axés sur l'intégration sociale confiés aux établissements de réadaptation et des mandats dévolus aux centres de jour et aux CHSLD.

- ↳ le partage des responsabilités avec les CLSC en ce qui concerne les services psychosociaux généraux à fournir aux personnes ayant une déficience auditive.

Une révision et une clarification des responsabilités de chacun de ces types d'établissements devraient être faites dans la perspective des notions de services spécialisés et de services généraux.

- ↳ les responsabilités respectives du secteur de l'éducation et du secteur de la réadaptation.

Les ententes afin d'en arriver à une meilleure articulation et intégration des activités pédagogiques et de réadaptation devraient être revues. Une re-précision du mandat ainsi que de l'approche prônée en ce qui concerne les services à offrir aux jeunes d'âge préscolaire devraient être envisagées.

5. L'ARTICULATION INTERRÉGIONALE

La clarification et la reconnaissance des services nationaux et des services supplétifs joués par les établissements constituent un enjeu important pour l'Institut Raymond-Dewar.

Les deux établissements de réadaptation, mais surtout l'Institut Raymond-Dewar, desservent une clientèle en provenance de l'extérieur de la région de Montréal. Pour l'Institut Raymond-Dewar, il s'agit de 40,4 % de sa clientèle et pour le centre Mackay, de 21,6 % de sa clientèle. Le pourcentage important de la clientèle de l'Institut Raymond-Dewar qui provient de l'extérieur de la région de Montréal s'explique de diverses façons. D'une part, il assume un mandat national pour l'ouest du Québec en ce qui concerne la clientèle sourde - aveugle. Il est aussi appelé à desservir une clientèle en provenance des régions limitrophes, soit la Montérégie, les Laurentides et Lanaudière. De plus, il couvre aussi d'autres régions par ses services surspécialisés. Les services offerts à d'autres régions sont d'ailleurs l'objet d'un dossier portant sur les services nationaux et les services supplétifs.

L'IRD mentionne avoir amorcé des démarches en vue d'en arriver à des ententes concernant les services offerts aux clientèles en provenance de l'extérieur de la région de Montréal. Une entente a été conclue avec la Régie régionale de Laval alors que des discussions sont en cours avec d'autres régions. Il souhaite une reconnaissance de son rôle supplétif accompagné d'une compensation financière. La présente situation l'amène à s'interroger sur la pertinence d'établir

des priorités face aux demandes de services et donc de desservir en premier lieu la clientèle en provenance de la région de Montréal. Cette question est critique surtout pour les enfants en bas âge puisque le maintien d'une masse critique permet d'offrir une meilleure gamme de services.

Pistes de réflexion :

Afin de permettre aux établissements de réadaptation de desservir d'une manière équitable la clientèle de la région de Montréal, des démarches devraient être amorcées en vue :

- ↳ de faire reconnaître le rôle supplétif à l'égard des autres régions joué par ces établissements et de statuer sur l'impact budgétaire de ce rôle. L'objectif au niveau de la région de Montréal serait d'en arriver à des ententes, incluant une évaluation des ressources impliquées, avec les diverses régions qui bénéficient des services;
- ↳ de conclure des ententes de services précisant l'articulation entre l'établissement ayant le mandat national et les centres de réadaptation des régions couvertes.

CONCLUSION

Le mandat portant sur la réalisation du portrait des services d'adaptation/réadaptation offerts aux personnes ayant une déficience auditive s'est fait en différentes étapes. La première a consisté à décrire les clientèles et les services offerts par les centres de réadaptation ainsi qu'à identifier les diverses situations problématiques. Cette information plus détaillée est présentée dans les monographies qui ont servi de base à la préparation du bilan.

Dans un second temps, et c'est l'objet de ce document, une synthèse des éléments caractérisant l'action des établissements dans ce champ d'activité a été faite dans la perspective d'identifier les enjeux et pistes de réflexion. De cette démarche, il ressort les principaux points suivants.

- ⇒ Les services d'adaptation/réadaptation en déficience auditive sont surtout offerts par un centre de réadaptation, l'Institut Raymond-Dewar, dont il s'agit de la mission première. Pour le centre Mackay, ce mandat constitue seulement une des composantes de sa mission.
- ⇒ Au mandat premier assigné en adaptation/réadaptation des personnes ayant une déficience auditive se sont greffés au cours des années d'autres mandats confiés par le MSSS ou la Régie régionale ou définis directement par l'Institut Raymond-Dewar suite à son évaluation des besoins. Selon la situation, il y a eu ou non octroi de budget supplémentaire. Depuis ce temps, aucune évaluation globale et régionale des mandats assumés en lien avec les ressources disponibles n'a été réalisée.
- ⇒ Le milieu d'interventions de l'Institut Raymond-Dewar s'est élargi au cours des années afin de répondre aux besoins qu'il a identifiés en déficience auditive. Ainsi, en plus d'offrir directement des services aux personnes de tout âge qui vivent à domicile, des services ont aussi été développés pour les personnes âgées qui fréquentent des centres de jour ou qui vivent en résidences privées ou en CHSLD. Le type d'interventions varie cependant selon le milieu visé. L'articulation avec les divers établissements reste à préciser.
- ⇒ Les services offerts aux personnes anglophones ayant une déficience auditive soulèvent deux interrogations. La première concerne l'accès aux services de la clientèle anglophone adulte et âgée. Le volume de clientèle actuellement rejoint est minime alors que le secteur francophone, qui dessert déjà un volume important d'utilisateurs adultes et âgés, connaît une augmentation de ces clientèles. L'autre interrogation concerne l'organisation des services pour les jeunes enfants anglophones dont le volume peu élevé de clientèle incite encore plus à vouloir éviter les duplications et assurer un regroupement de l'expertise.

⇒ Les établissements ont fait des choix stratégiques afin d'assurer une prise en charge rapide de la clientèle dont l'impact sur les services doit d'être pris en considération. L'Institut Raymond-Dewar mentionne avoir révisé ses pratiques et réduit la quantité de services offerts à chacun afin de pouvoir répondre aux demandes. Malgré cela, des délais importants subsistent avant que la clientèle ait accès à l'ensemble des services requis.

⇒ Une partie importante de la clientèle desservie provient de l'extérieur du territoire de Montréal-Centre. La reconnaissance du rôle supplétif joué par les établissements, qui s'inscrirait dans des ententes prévoyant le maintien d'une masse critique de clientèle, ainsi qu'une compensation financière répondraient à une préoccupation des établissements.

Ces divers constats permettent déjà d'identifier les principaux points sur lesquels devraient porter les travaux régionaux visant à consolider le réseau de services de réadaptation offerts aux personnes ayant une déficience auditive. Ainsi, la démarche régionale devrait en premier lieu viser à :

- redéfinir les services d'adaptation/réadaptation en fonction de l'évolution des besoins de la population;
- clarifier le mandat des centres de réadaptation en matière de déficience auditive, et ce, dans la perspective d'une meilleure articulation avec les autres établissements également concernés par cette clientèle, notamment les CLSC et le CHSLD ainsi qu'avec le secteur de la pratique privée;
- revoir l'organisation des services offerts à la clientèle anglophone dans l'optique d'assurer une accessibilité à l'ensemble de cette population;
- préciser le rôle supplétif joué par les centres de réadaptation à l'égard des autres régions et statuer sur son impact budgétaire.

La prise en considération de ces diverses composantes permettrait d'en arriver à une organisation de services qui s'inscrit dans un continuum et assure une accessibilité à la clientèle de la région de Montréal-Centre.

PROFIL DE LA CLIENTÈLE DESSERVIE PAR LES CENTRES DE RÉADAPTATION

INSTITUT RAYMOND-DEWAR

Tableau 1 : Répartition par programmes du nombre d'usagers différents ayant reçu au moins une prestation de services en 1997-1998.

Programmes	Nb d'usagers différents	Pourcentage d'usagers
Programme Petite enfance	108	3,3 %
Programme Enfance	440	13,3 %
Programme Ado/jeune adulte	410	12,4 %
Programme Adultes	1254	38 %
Programme Aînés	841	25,5 %
Programme Surdicécité	248	7,5 %
TOTAL	3301	100 %

Tableau 2 : Répartition des usagers selon l'âge

Âge	% de la clientèle
0-17 ans	25,2 %
18-64 ans	47 %
65 ans et plus	27,8 %
TOTAL	100 %

Tableau 3 : Répartition des usagers selon la région de provenance

Régions	% de la clientèle
Montréal	59,6 %
Montérégie	18,8 %
Laval	9 %
Lanaudière	5,1 %
Laurentides	4,8 %
Autres	2,7 %

Tableau 4 : Répartition des postes en ETC selon l'ensemble des programmes

Programmes	Postes ETC	Pourcentage
Petite Enfance	11	12,5 %
Enfance	22,2	25,4 %
Adol./jeunes adultes	11,4	13 %
Adultes	18,3	20,8 %
Aînés	10,3	11,7 %
Surdicécité	7,2	8,2 %
Dysphasie/TAC	7,4	8,4 %
TOTAL	87,4	100 %

Tableau 5 : Répartition des postes ETC par discipline

Disciplines/ Postes ETC	Postes ETC Déficience auditive	Postes ETC Dysphasie/TAC
Orthophonie	22,2	4
Audiologie	15	0,6
Psychoéducation	7	1
Éducation	13,8	-
Travail social	10,4	0,8
Psychologie	9,8	1
Autres ¹⁴	2,2	-
TOTAL	80,4	7,4

¹⁴ La catégorie « Autres » inclut un poste de conseiller en enfance inadaptée et 1,2 poste d'auxiliaire parental.

CENTRE MACKAY

Tableau 6 : Répartition selon l'âge des usagers ayant reçu un service en 1997-1998

Groupe d'âge	Nombre d'usagers	Pourcentage
0-17 ans	109	66,1%
. 0- 4 ans	49	29,7%
. 5-11 ans	42	25,5%
. 12-17 ans	18	10,9%
18-21 ans	9	5,4%
22-64 ans	35	21,2%
65 ans et plus	12	7,3%
TOTAL	165	100%

Tableau 7 : Répartition des postes ETC par discipline *

Postes	Nombre en ETC
Audiologiste	1.9
Spécialiste en communication	1.8
Psychologue	0.4
Travailleur social	1
Ergothérapeute	0.2
TOTAL	5.3

* Des membres du personnel d'autres services de l'établissement peuvent aussi être impliqués à titre de consultants tels des orthophonistes et des physiothérapeutes. Les professeurs qui assument les classes au centre Mackay ne sont pas non plus comptabilisés ici puisqu'ils relèvent des commissions scolaires.

ÉCOLE ORALE DE MONTRÉAL POUR LES SOURDS

Tableau 8 : Répartition du nombre d'élèves ou de participants par programme pour l'année 1998-1999 *

ÂGE	PROGRAMMES	NOMBRE
0 À 3 ANS	Programme parents-enfants	10 à 20 familles
3 ET 4 ANS	Prématernelle de l'EOMS (tous les jours) Programme itinérant (1 à 2 séances/semaine)	18 enfants 1 enfant
5 À 12 ANS	Services scolaires non intégrés Maternelle et unité du niveau primaire	33 enfants
	Services scolaires intégrés au réseau Services itinérants (2 à 3 séances/semaine à l'école de quartier)	62 élèves
	Services scolaires réguliers Services indirects (4 à 6 visites par année dans les régions éloignées)	21 élèves
12 À 21 ANS	Servies scolaires intégrés au réseau régulier Unité du niveau secondaire (4 à 5 séances /semaine à l'un des 4 sites)	16 étudiants
	Programme itinérant (2 séances/semaine à l'école de quartier)	31 étudiants

* Information présentée dans *Les services et le financement destinés aux sourds et malentendants de langue anglaise*, Martha Pérusse, janvier 1999. p. 5.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DES HÔPITAUX DU QUÉBEC ET LA FÉDÉRATION DE LA RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DU QUÉBEC. *Centres hospitaliers et établissements de réadaptation : partenaires pour la complémentarité des services de réadaptation. Une vision et des actions intégrées*, 1997, 41 p.

CENTRE MACKAY. *Rapport financier annuel, année financière terminée le 31 mars 1998*.

COMMISSION DES CENTRES DE RÉADAPTATION POUR PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE. *Rôle et orientations des établissements de réadaptation pour personnes ayant une déficience physique au Québec*, Montréal, mai 1992.

FÉDÉRATION DE LA RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DU QUÉBEC. *Indicateurs de résultats, Mission des établissements de réadaptation pour les personnes ayant une déficience physique*, Document de travail, juin 1997.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR, *Rapport annuel 1997-1998*.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR. Direction des programmes de réadaptation, *Bilan annuel des programmes 1997-1998, Programme Surdicécité*, 1^{er} juillet 1998.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR, Direction des programmes de réadaptation, *Bilan annuel des programmes 1997-1998, Programme Adulte*, 30 juin 1998.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR, Direction des programmes de réadaptation, *Bilan annuel des programmes 1997-1998, Programme Adolescents/jeunes adultes*, 8 octobre 1998.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR, Direction des programmes de réadaptation, *Bilan annuel des programmes 1997-1998, Programme Enfant*, 1^{er} juillet 1998.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR, Direction des programmes de réadaptation, *Bilan annuel des programmes 1997-1998, Programme Petite enfance*, 1^{er} juillet 1998.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR, Direction des programmes de réadaptation, *Bilan annuel des programmes 1997-1998, Programme Aînés*, 29 juin 1998.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR, *L'adaptation/réadaptation des personnes sourdes, malentendantes et sourdes-aveugles*, Programmation générale, Direction des services professionnels, novembre 1993.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR, *L'adaptation/réadaptation des enfants et des adolescents présentant des troubles de communication d'origine neurologique*, Programmation, février 1997.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR, *Plan d'organisation triennal 1997-2000*, Édition 1998, mars 1998.

INSTITUT RAYMON-DEWAR et MANOIR CARTIERVILLE, CENTRE DE JOUR ROLAND-MAJOR, *Programmation concernant les services à la clientèle malentendante fréquentant les centres de jour de la région de Montréal-Centre*, juin 1997.

INSTITUT RAYMOND-DEWAR ET MANOIR CARTIERVILLE, CENTRE DE JOUR ROLAND-MAJOR, *Projet de partenariat entre le centre de jour Roland-Major du Manoir Cartierville et le programme Aînés de l'IRD*, Évaluation, avril 1998.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Programme cadre pour les personnes ayant une déficience physique*, 1992, 70 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Projet, Identification et définition des services ultraspécialisés ou à vocation nationale en déficience physique*, Groupe de travail, décembre 1997.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Entente entre le MSSS et le MEQ relativement aux services destinés aux jeunes d'âge scolaire handicapés ou en difficulté d'adaptation*, 1990.

PÉRUSSE, Martha. *Mémoire présenté par l'École orale de Montréal pour les sourds au Ministère de l'éducation et au Ministère de la santé et des services sociaux*, janvier 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Plan d'amélioration des services de santé et des services sociaux 1998-2002 - Le défi de l'accès*, 128 p.

REGROUPEMENT DES CENTRES DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE MONTRÉAL, *Avis dans le cadre de la consultation sur le document « Choisir des solutions pour améliorer nos services, L'organisation des services de santé et des services sociaux sur l'île de Montréal 1998-2001 »*, mars 1998.